



DEJIC/AC

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL  
SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 2021 À 9h30  
ÉTABLI LE 6 AVRIL 2021**

Sur convocations envoyées le vingt-trois mars deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi six avril deux mille vingt et un à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- ⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :
- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
  - **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
  - **M. LABAT**, Maire d'IGON,
  - **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
  - **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
  - **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
  - **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC.
- ⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
  - **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
  - **Mme FALCUCCI**, Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au SIVU des Gaves et du Saleys (UNSA),
  - **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT)
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),

- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme LASSERENNE**, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64.

Le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal qui a pour ordre du jour l'accompagnement du CDG64 à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Il explique qu'au vu des dernières annonces du Président de la République, il a décidé de reporter au mois de mai la séance du Comité Technique Intercommunal / Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui devait se tenir ce jour, puisque les représentants au sein de cette instance ne peuvent pas être accueillis dans des conditions sanitaires optimales.

Il annonce que les services du CDG travaillent aujourd'hui à la mise en place d'un mode d'organisation de l'instance par voie dématérialisée, si la situation sanitaire l'exigeait.

Toutefois, cette réunion à distance a été organisée pour consulter l'instance sur les deux modèles de LDG élaborés par le groupe de travail et ainsi ne pas retarder les collectivités qui relèvent du CTI et qui souhaiteraient bénéficier de l'accompagnement du CDG pour fixer leurs LDG. Ces documents sont en effet attendus.

Il rappelle que pour guider ces collectivités dans l'établissement de leurs LDG, un accompagnement a été proposé par le CDG. A cet effet, un groupe de travail animé par Madame MAINE et Monsieur OXIBAR et composé de représentants de l'Administration et de représentants du personnel au CTI a été créé.

Ce groupe de travail s'est réuni le 9 mars dernier et a élaboré, avec l'appui des services du Centre de Gestion, deux modèles de LDG :

- un modèle complet, qui prend la forme d'un guide, destiné aux collectivités structurées,
- un modèle simplifié destiné aux collectivités à plus faible effectif.

Ce sont ces deux modèles qui sont soumis à l'avis de l'instance, avant d'être communiqués aux collectivités relevant du CTI.

Mme MAINE assure les fonctions de secrétaire de séance et M. DAULÉ de secrétaire adjoint.

Le Président constate que le quorum du collège des représentants du personnel n'est pas atteint. Par conséquent, aucun vote ne pourra être émis sur les modèles de LDG. Cependant, s'agissant d'un avis de principe de l'instance, l'absence de vote ne fait pas obstacle à la transmission des modèles aux collectivités.

Mme MAINE présente la démarche d'accompagnement du CDG ainsi que les résultats des travaux du groupe qu'elle a animé avec M. OXIBAR le 9 mars dernier, c'est-à-dire les deux modèles de LDG :

- le modèle complet, qui porte sur les deux volets de LDG : la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et la valorisation des parcours professionnels,
- le modèle simplifié, qui porte sur le volet consacré à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels.

Il est rappelé que les deux volets de LDG peuvent être adoptés ensemble ou séparément, mais que les avancements de grade de l'année 2021 ne pourront être prononcés que si les LDG portant sur le volet consacré à la promotion et à la valorisation de parcours professionnels sont adoptés.

Les collectivités sont libres d'utiliser ou non l'un ou l'autre de ces modèles, d'en modifier le contenu, et, pour le volet consacré à la valorisation de parcours professionnels, d'ajouter ou de supprimer des critères, voire de ne fixer aucun critère.

Mme MAINE et M. OXIBAR remercient les participants à ce groupe de travail, soulignent l'état d'esprit constructif et la qualité des échanges qui y ont prévalu durant cette réunion de travail.

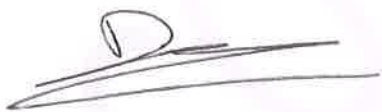
M. MENESSIER remercie les élus présents au groupe de travail pour la prise en compte dans les modèles de LDG des remarques et des demandes des organisations syndicales. Il souhaite qu'une réunion du CTI/CHSCT se tienne en visio-conférence au mois d'avril sur les autres dossiers qui étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

M. le Président remercie les différents participants au groupe de travail et explique qu'une séance du CTI/CHSCT sera organisée par voie dématérialisée fin avril-début mai pour examiner les autres dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2021.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures vingt minutes.

**LE SECRÉTAIRE ADJOINT,**

**Frédéric DAULÉ**  
Syndicat CFDT



**LE PRÉSIDENT,**

**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion



**LA SECRÉTAIRE,**

**Sylvie MAINE**  
Adjointe au Maire de MONTAUT  
1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du  
Centre de Gestion

